

Délibération n° 2014-25 du 16 octobre 2014 portant modification du budget primitif pour 2014

L'an deux-mille-quatorze, le seize octobre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Bousbecque, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 10 octobre 2014.

Nombre de membres en exercice : 13.

Présents votants (13) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Yvan Hennion, suppléant de François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Bernard Vincent, suppléant de Jacques Rémony, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Samuel Vanderplancke, suppléant d'Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

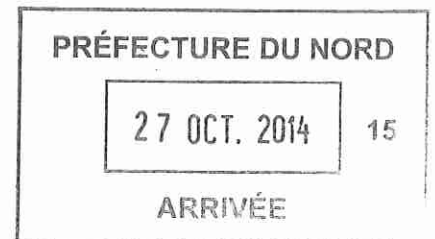
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin (à M. Hennion).

Présents non-votants (6) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Anne-Sophie Facon, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud.

Absents excusés (4) :

- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles.
- Jacques Rémony, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles.



Délibération n° 2014-25 du 16 octobre 2014 portant modification du budget primitif pour 2014

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat, notamment ses articles 2 et 9 ;

Vu sa délibération n° 2010-11 du 4 mars 2010 relative au budget primitif de 2010 ;

Vu sa délibération n° 2014-18 du 27 mai 2014 portant budget primitif pour 2014 ;

Considérant que le Syndicat a pour compétence l'étude et la mise en place d'un centre local d'information et de coordination (CLIC) ; que chaque commune membre supporte obligatoirement les dépenses correspondant aux compétences transférées, en versant au Syndicat une contribution fixée par ce dernier ;

Considérant que la commune de Roncq était membre du Syndicat jusqu'au 31 décembre 2010 ; qu'elle a bénéficié de la compétence « CLIC » du Syndicat durant l'année 2010 ; que la contribution de Roncq pour 2010 au titre de la compétence « CLIC » s'élevait à 3 960,30 € ; qu'après plusieurs relances, la commune de Roncq a émis, par le biais de son CCAS, le mandat correspondant à cette contribution en mars 2014 ;

Considérant dès lors que, d'un point de vue comptable, il convient de neutraliser par mandat le titre de recette syndical émis en 2010 à l'adresse de la commune de Roncq et de prévoir, en remplacement, un nouveau titre de recette à l'adresse du CCAS de Roncq ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Le budget de l'exercice 2014 tel qu'établi par la délibération du 27 mai 2014 susvisée est modifié comme suit :

Section de fonctionnement				
S/fonct.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
61	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 3 960,30 €	
61	7476	CCAS		+ 3 960,30 €
Total			+ 3 960,30 €	+ 3 960,30 €

Transmis en préfecture le **23 OCT. 2014**

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY